



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE****

**CABINET DE LA PRÉFÈTE  
DIRECTION DES SÉCURITÉS  
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Affaire suivie par :  
Delphine SARNY  
Mél : [pref-msr33@girondedev.fr](mailto:pref-msr33@girondedev.fr)

Bordeaux, le 14/01/2022

### **Objet : Lancement de l'appel à projets sensibilisation à la sécurité routière 2022**

En cette période de crise sanitaire, la sécurité routière ne doit pas être oubliée. Cet enjeu est plus que jamais primordial afin de réduire le risque d'accidents et d'œuvrer pour un partage des voies de circulation sécurisé et respectueux pour tous les usagers de la route.

Si 2020 a été marquée par une accidentalité plus faible que les années précédentes en raison des périodes de confinement, l'année 2021 a connu une accidentalité à la hausse avec 71\* décès et près de 1 700\* blessés sur les routes du département. C'est pourquoi il est important de maintenir l'engagement de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière.

Afin de réduire collectivement le nombre d'accidents sur les routes, je lance un appel à projets dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). J'invite tous les acteurs désirant participer à la réalisation de projets de prévention à la sécurité routière qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier de la préfecture ou d'une autre nature à déposer leur(s) dossier(s).

Ces projets devront prendre en compte les objectifs inscrits dans le document général d'orientation 2018-2022, à savoir :

- la diminution du risque routier professionnel ;
- la lutte contre la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants, médicaments) ;
- les jeunes ;
- les seniors ;
- les usagers deux-roues motorisés.

#### *Critères de sélection :*

Au regard des chiffres de l'accidentalité locale enregistrés en 2021 et du développement de nouveaux modes de déplacement, **la préfecture de la Gironde souhaite particulièrement soutenir les projets ciblant les usagers vulnérables, à savoir les usagers de deux-roues motorisés, les cyclistes, les usagers d'engins de déplacement personnel (trottinettes, skates, rollers, gyropodes...) et les piétons.**

Si cet axe est spécifiquement retenu, les autres thématiques de la sécurité routière ne doivent pas pour autant être oubliées. Les projets déposés sur les autres enjeux de sécurité routière feront également l'objet d'un examen attentif.

Par ailleurs, le contexte sanitaire doit nous inviter à penser à de nouveaux moyens de sensibiliser le public à la sécurité routière. Si les partenaires doivent nécessairement intégrer le respect des gestes barrières dans leurs actions, **les projets novateurs d'actions en distanciel sont plébiscités.**



De plus, l'impact global des projets en termes de public(s) touché(s) et de communication sera examiné afin de donner une dimension étendue des actions menées.

**Enfin la pertinence des indicateurs proposés en matière d'évaluation fera l'objet d'une analyse.**

Je vous précise en outre, que les crédits de la sécurité routière n'ont pas vocation à financer les infrastructures ou les aménagements de voiries.

L'appel à projets 2022 est présenté sous une forme intégralement dématérialisée dans une perspective de simplification administrative. Les projets devront être déposés sur la plate-forme « démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/app-securiteroutiere2022-gironde>

**Les projets peuvent être déposés jusqu'au 13 février 2022.**

Pour toute interrogation, vous pouvez solliciter mes services à l'adresse : [pref-msr33@gironde.gouv.fr](mailto:pref-msr33@gironde.gouv.fr).

Je vous remercie pour votre engagement déterminant dans la lutte contre l'insécurité routière et de l'intérêt que vous porterez à cet appel à projets.

*\* données provisoires au 10/01/2022*

Pour la préfète,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,  
  
Delphine BALSA

